

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Charles Sebestik (membre no 98335) dans le domaine de la protection incendie.

L'ingénieur Sebestik dont le domicile professionnel est situé à Montréal, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 3 décembre 2011. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

